



## Association des Retraités du CEA - Section de Valduc

FLASH-INFO N° 30

Septembre 2019

### Éditorial

J'espère que vous avez pu profiter pleinement de ce bel été et que les quelques périodes caniculaires que nous avons connues ne vous ont pas trop incommodés.

Comme à l'habitude, cette période estivale a été propice à l'apaisement de l'agitation sociale, accalmie ô combien appréciable après les longs mois de conflit avec les gilets jaunes. Espérons que ce calme perdure à la rentrée, malgré les quelques dossiers délicats que le gouvernement devra traiter.

Parmi ceux-ci, la réforme du système de retraite n'est pas des moindres. Après 18 mois de concertation avec les partenaires sociaux, Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a remis son rapport au Premier ministre le 18 juillet. Système par points commun à tous, taux de cotisation identiques, fin des régimes spéciaux, maintien de l'âge légal de départ à 62 ans avec un système de bonus/malus et un âge d'équilibre à 64 ans, autant de recommandations qui devraient servir de base au futur projet de loi : celui-ci serait en principe débattu au Parlement au premier semestre 2020, pour une mise en application en 2025. Cet objectif semble très ambitieux car, d'ici là, le projet devra être enrichi pour proposer des modalités de convergence vers l'équilibre financier à cette même date. Ceci nécessitera sûrement des mesures d'économie supplémentaires pour combler le déficit de 10 milliards d'euros des régimes de retraite, estimé par le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) à l'horizon 2022.

Jusqu'alors, la réaction des syndicats reste mitigée. Si la CGT et FO s'opposent catégoriquement au texte proposé, la CFDT et l'UNSA se montrent plus nuancées. Le point jugé explosif par les syndicats est celui de l'âge d'équilibre, qui revient à déplacer de façon masquée l'âge de départ en retraite vers 64 ans. Gageons que les négociations seront âpres. Nous pouvons compter sur nos amis de l'UFR et de la CFR pour être vigilants et nous tenir informés.

Notre section de l'ARCEA Valduc se porte bien. Après une sérieuse mise à jour officialisant les démissions et les

radiations, l'effectif est de 474 adhérents à jour de leur cotisation. Les différentes commissions du Bureau poursuivent leurs actions pour vous proposer de nouvelles offres.

Voyage en Croatie, conférence sur l'urbanisme de Dijon, Fête de la Science ... autant de manifestations dont vous trouverez les détails en pièces jointes.

Par ailleurs, vous avez reçu, avec le Bulletin National de l'ARCEA, deux documents :

- dispositions à prendre de son vivant
- démarches et formalités après un décès

Ces documents ont pour but de donner la même information, au niveau national, à l'ensemble des adhérents de l'ARCEA. Ils sont destinés à remplacer celui que nous avons réalisé pour la section de Valduc, qui est actuellement en ligne sur notre site Internet (Formalités à accomplir à la suite d'un décès). Une mise à jour sera effectuée prochainement sur le site.

Le Conseil d'Administration de l'ARCEA se réunit quatre fois par an : trois sessions ont lieu à Paris, une en province, au mois de juin. Cette année, nous étions au Ripault. Pour 2020, la section de Valduc est chargée de l'organisation du CA qui se réunira à Valduc le 18 juin, avec au programme visites touristiques, réunion de travail et visite du centre.

Enfin, chaque fois que j'en ai l'occasion, je réitère le même conseil : pour ceux qui le peuvent, connectez-vous sur notre site internet <http://arceavalduc.fr>

Vous y trouverez toute notre actualité, les informations des commissions et les liens utiles qui peuvent vous aider. De plus, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques et souhaits via la fiche "nous contacter" du site web, ou par mail à l'adresse

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Richard Dorneval



## En savoir plus...

### Elections à l'assemblée générale de la MHN

L'appel que nous vous avons lancé, dans les semaines précédant l'élection des représentants à l'assemblée générale de la mutuelle santé MHN, a été entendu et la mobilisation de l'ensemble des adhérents a permis l'élection de six des sept candidats soutenus par l'ARCEA !

Bulletins exprimés : 3456      Blancs et nuls : 84

<b>Bruno DUPARAY</b>	<b>ARCEA Valduc</b>	<b>2672 voix (77,31%)</b>	Gérard DURIEUX	ARCEA Paris/Far	2331voix (67,45%)
Denis LIMOUZIN	ARCEA Cesta	2595 voix (75,09%)	Gérald IMBARD	ARCEA Pier./Marc.	2168 voix (62,73%)
<b>Yves LEO</b>	<b>ARCEA Valduc</b>	<b>2525 voix (73,06%)</b>	Martial FABRE	ARCEA Saclay	2113 voix (61,14%)

Jacques DESNOYERS, non adhérent ARCEA, a été élu en 7ème position avec 1286 voix (37,21%), tandis que Jean-Paul SANTOIRE (ARCEA DIF), 941 voix, n'a malheureusement pas été élu !

Félicitations à tous nos candidats élus et un grand merci aux adhérents de la section de Valduc ! Leur participation a permis de placer nos deux représentants (Bruno DUPARAY et Yves LÉO) en haut du classement. Or seuls les trois premiers sont retenus en tant que membre de la Commission de Gestion de la Section CEA de la mutuelle. Rappelez-vous que c'est cette commission qui - entre autres - décide du montant de la cotisation annuelle ! Nous pouvons compter sur Bruno et Yves pour défendre au mieux les intérêts des retraités du CEA, adhérents de la MHN.

Richard Dorneval

### La CPAM et ses services

Si vous voulez savoir comment accéder à votre compte AMELI, ce qu'est le Dossier Médical Partagé (DMP) ou encore si vous souhaitez bénéficier d'un bilan de santé, une dizaine de personnes de l'ARCEA Valduc a participé à une journée d'information organisée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Côte d'Or et vous informent<sup>1</sup> de ce qu'ils en ont retenu. Une conférence de présentation aura lieu au dernier trimestre, et nous vous en informerons en temps utile.



## Agenda

▪ **Jeudi 10 octobre 2019 à 14h30** - Lycée Carnot (ancienne chapelle du lycée) - 16 Bd Thiers - Dijon

**Climat et énergies : où va-t-on ?<sup>2</sup>**

La Science en Fête 2019 se déroulera du 5 au 13 octobre 2019 sur le thème " Raconter la Science. Imaginer l'avenir." C'est dans ce cadre-là que l'ARCEA en collaboration avec la SFEN et SLC a proposé la conférence " Climat et Energies : où va t-on ? " qui sera donnée par Valérie Faudon.

Le Village des Sciences mis en place habituellement dans le bâtiment de LATITUDE 21 Rue Montmuzard sera installé en 2019 dans le lycée Carnot.

▪ **Mar 15 Oct 2019 - Jeu 17 Oct 2019**

**Voyage CERN et Lunetterie**

**Les inscriptions sont closes !**

<sup>1</sup> Annexe 1

<sup>2</sup> Annexe 2

- **Jeudi 28 novembre 2019** – 14h30 – Hôtel Bouchu d’Esterno – 1 rue Monge - Dijon  
**Dijon, une histoire urbaine<sup>3</sup>** – De l’origine de Divio à Dijon Métropole, 2000 ans d’histoire, de transformations urbaines et architecturales, c’est la conférence que nous propose ICOVIL (Institut pour une meilleure connaissance de l’histoire urbaine des villes)
  
- **Vendredi 21 février 2020** – 9h30 - salle des Capucins d’Is-sur-tille.  
**Assemblée Annuelle de l’ARCEA Valduc.** Les détails de l’organisation et le bulletin d’inscription seront joints à la "Lettre aux Adhérents" de décembre. Ils seront également mis en ligne sur notre site [www.arceavalduc.fr](http://www.arceavalduc.fr).
  
- **18-25 avril 2020** –  
**Voyage en Croatie<sup>4</sup>**. Pour rappel – date limite d’inscription 20 septembre 2019 – **Il reste encore des places !**

---

<sup>3</sup> Annexe 3

<sup>4</sup> Annexe 4

## Journées partenaire à la CPAM de Dijon

A la recherche d'informations relatives aux démarches administratives, nous avons, début janvier 2019, contacté la CPAM de DIJON pour une demande d'exposé public sur les moyens mis en œuvre par l'Assurance Maladie à l'accès à ses services en ligne. La réponse à notre demande fut négative, néanmoins il nous a été proposé une formation partenaire d'une journée sur la connaissance de la CPAM de DIJON et du Site Officiel de l'Assurance Maladie « AMELI » : *Actualités – Droits et Démarches – Remboursements – Prestations et aides – Santé – Offres de prévention.*

De mai à juin, sur trois journées, 10 personnes du bureau de l'ARCEA de Valduc ont participé à cette formation :

9 h à 12 h00 et de 13 à 14 h	Sensibilisation à : - Les missions de la CPAM et son offre de services, - Les clés pour orienter les adhérents de votre association, - Identifier les interlocuteurs CPAM utiles à vos demandes d'assistance,
14 h à 14 h 30	- Connaissance du DMP (Dossier Médical Partagé).
14 h 30 à 16 h	- Immersion dans l'agence - Visite de la Cellule Accès Aux Soins - Vous faire vivre l'accueil de l'intérieur

## L'Assurance Maladie Côte d'Or

### Chiffres Clés

- 416 collaborateurs au service de 385 961 Côte- d'Oriens (86,5 % de la population),
- 1,46 milliards d'euros remboursés chaque année (2800 euros en moyenne par personne),
- Entre 700 et 800 appels téléphoniques par jour,
- 740 personnes accueillies chaque jour,
- 201800 abonnés à Mon compte Ameli.

### Missions

- Assurer un revenu de remplacement en cas d'arrêt de travail maladie, maternité, paternité, accident du travail, maladie professionnelle ou invalidité,
- Aider à faire face aux dépenses de santé par le biais de la CMUc ou de l'Aide Complémentaire Santé (ACS),
- Accompagner et orienter auprès de partenaires si nécessaire,
- Accompagner les assurés en renoncement aux soins avec la Cellule Accès Aux Soins,
- Permettre d'accéder aux soins : elle prend en charge une partie des dépenses de santé. L'autre partie étant prise en charge par les complémentaires santé,
- Faire bénéficier d'actions de conseils, de prévention et d'accompagnement en santé (vaccination, hygiène dentaire, bilan de santé, conseil en nutrition, ...),
- Conseiller et orienter dans le parcours de soins

### Présence en Côte d'Or

- 1 agence sur Dijon : boulevard de Champagne (quartier Clemenceau),
- 1 Centre d'examen de santé dans notre bâtiment à Dijon,
- 3 agences en dehors du Grand Dijon : Montbard, Auxonne, Beaune,
- Des points d'accueil sur le département,
- Une participation au dispositif des MSAP (Maison de Service Public).

## Ameli.fr : l'Assurance Maladie en Ligne

Le compte **ameli** est un espace personnalisé et confidentiel en ligne pour simplifier ses démarches d'Assurance Maladie.

- Suppression des relevés papier : les informations sont disponibles de façon dématérialisée et en permanence :
  - Facilité d'accès à l'information,
  - Facilité et gain en termes d'archivage,
- Accès sécurisé,
- Téléchargement immédiat des attestations de droits, d'indemnités journalières, des formulaires, ...,
- Echanges par mails avec la CPAM,
- Consultations des remboursements et téléchargement des relevés de prestations.
- Prises de rendez-vous avec la CPAM,

**Nota** : les demandes envoyées en ligne au moyen d'**ameli** sont traitées dans la semaine. Le traitement d'une demande envoyée par courrier postal s'effectue généralement au bout de trois semaines.

→ **Retour d'expérience** : pour une demande particulière ou le traitement d'un cas compliqué, le mieux est de fixer un rendez-vous avec l'agence de la CPAM la plus proche au moyen d'**ameli** (réponse rapide), munissez-vous de tous les documents nécessaires à présenter le jour de votre rendez-vous. Pour les personnes à mobilité réduite, vous pouvez confier cette démarche à un tiers de confiance.

## Bilan de santé : un service de la CPAM

Réalisé dans les locaux de votre CPAM sur une matinée, l'examen de santé est un acte préventif personnalisé et adapté à l'âge, au mode de vie et à l'état de santé du bénéficiaire. Le bilan de santé comporte :

- Des examens biologiques de sang et d'urines ;
- Un examen bucco-dentaire ;
- Des examens paramédicaux (taille, poids, tension artérielle, souffle, vue, audition, cœur, ...)
- Un entretien avec le médecin (commentaires des résultats et examens cliniques).

Il est entièrement GRATUIT

→ **En pratique** :

**Pour s'inscrire** : ameli.fr > Santé comprendre et agir > Prévention et dépistage > accédez au formulaire spécial.

Après mon inscription, je reçois une convocation avec un questionnaire médical que je remplis et apporte le jour du bilan.

→ **Le jour du bilan** : Je prévois d'être disponible tout le matin. Je viens à jeun, une collation me sera offerte.

## Dossier Médical Partagé (DMP) : La mémoire de votre santé.

Le Dossier Médical Partagé est un carnet de santé en ligne numérique qui conserve vos informations de santé surtout celles que vous risquez d'oublier. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et de tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital (très utile en situation d'urgence). Vous pourrez y retrouver :

- Votre historique de soins des 24 derniers mois, automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie,
- Vos pathologies et allergies éventuelles,
- Les médicaments que vous prenez,
- Vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- Vos résultats d'examens (radios, analyses biologique...)
- Vos directives anticipées pour la fin de vie,
- Et toutes autres informations utiles à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

**Les avantages du DMP :**

- Garder vos données de santé en ligne et les mettre à disposition des professionnels de santé qui vous prennent en charge (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, etc.),
- Simplifier la transition de vos antécédents médicaux et de votre état de santé lors de vos consultations,
- Eviter les examens, rescriptions inutiles ou interactions entre médicaments,
- Mieux vous prendre en charge en cas d'urgence en gagnant un temps précieux sur la connaissance de vos informations de santé.

**Création de votre compte DMP :**

- Lors d'un rendez-vous dans votre CPAM,
- En ligne, sur le site : DMP Dossier Médical Partagé > <https://www.dmp.fr/>,

Par la suite, les professionnels de santé alimentent votre DMP.

**→ Retour d'expérience**

Les professionnels de santé ne sont pas toujours enclins à enrichir votre DMP. Dans ce cas, il vous faut renseigner votre DMP en déposant en ligne les documents résultant de vos examens médicaux.

## LES ÉCHANGES DE CARNOT

Monsieur le Proviseur,  
en partenariat avec la SFEN BFC, SLC et l'ARCEA,  
dans le cadre de la Science en Fête 2019,  
a le plaisir de vous convier à la conférence  
donnée par

# Valérie FAUDON

Déléguée Générale de la Société Française d'Énergie Nucléaire (SFEN)  
Vice-Présidente de l'European Nuclear Society (ENS).

## CLIMAT ET ENERGIES : OÙ VA-T-ON ?

**Jeudi 10 octobre 2019 à 14h30**

**Lycée Carnot – ancienne chapelle du lycée  
16 Bd Thiers à Dijon**

Trois ans après la COP21 (et les COP22, 23, 24), les émissions de CO<sub>2</sub> continuent à augmenter en France, en Europe et dans le monde. Dans son rapport spécial, publié l'été dernier, le GIEC souligne que les solutions envisageables ne peuvent faire l'impasse sur le nucléaire. En effet, le nucléaire est une énergie bas carbone : est-elle une énergie d'avenir ? En France la PPE, sans fermer la porte au nucléaire, laisse encore beaucoup de questions ouvertes.

Alors où va-t-on ?

- Le nucléaire face aux grands enjeux environnementaux ;
- Le nucléaire dans le monde ;
- La France aujourd'hui dans l'énergie nucléaire ;
- Où peut-on aller avec la programmation pluriannuelle de l'énergie ?

Tels sont quelques aspects qui seront développés par la conférencière.

*Valérie FAUDON est enseignante à Sciences-Po dans le cadre de la Public School of International Affairs. Elle a été Directrice Marketing d'AREVA de 2009 à 2012, après avoir occupé différentes fonctions de direction chez HP puis Alcatel-Lucent, aux Etats-Unis et en France. Valérie Faudon est diplômée de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle est aussi titulaire d'un Master of Science de l'Université de Stanford en Californie.*

*Cette conférence sera donnée aux étudiants des Classes Préparatoires du Lycée Carnot ainsi qu'aux membres de l'ARCEA, de SLC et de la SFEN, afin de faire découvrir la problématique des choix énergétiques dans le contexte du réchauffement climatique.*

*Pour des raisons de sécurité, la liste des participants doit être communiquée au préalable au Lycée Carnot. Aussi, **les personnes intéressées doivent communiquer, avant le 24 novembre**, leur nom et prénom à Gilbert PESLAYRE qui transmettra la liste au Lycée. ([gilbert.pescayre@orange.fr](mailto:gilbert.pescayre@orange.fr))*

*Les participants devront se présenter à 14h à la conciergerie du Lycée (située à gauche sous le porche, après le portail d'entrée) pour vérification de leur identité et confirmer leur appartenance à l'ARCEA, à SLC ou à la SFEN.*

## DIJON, une histoire urbaine !



Rien, d'emblée, ne prédisposait cette cité, née il y a plus de deux millénaires, à prendre le pas sur ses prestigieuses voisines telles Autun, Beaune, Langres... et bien d'autres aussi célèbres en leur temps et disparues depuis.



De l'origine de Divio à Dijon Métropole, 2000 ans d'histoire, de transformations urbaines et architecturales, c'est ce que nous propose ICOVIL (Institut pour une meilleure connaissance de l'histoire urbaine et des villes)



Jeudi 28 novembre 2019 à 14h30

Hôtel Bouchu d'Esterno

1 rue Monge (parkings à proximité : Condorcet ou Monge)

S'inscrire par mail à [martine.gallemard@gmail.com](mailto:martine.gallemard@gmail.com) avant le 20 octobre